

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FONTENOY LE CHATEAU

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal convoqué le 17 décembre 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick VILMAR (Maire).

Etaient présents : Patrick VILMAR, Jean-Yves CLAUDON, Eric FRICOT, Frédérique VAUTHIER, Daniel BRESSON, Marino BOGO, Christiane LECHEVINS, Serge HENRY, Emmanuelle CANDERAN, Patrick GALLAND, Frédéric MOUGEOT, Adrien ANDRE

Absents ou excusés : Caroline VAN DER SPEK, Nathalie VIGNERON, Nadine AUBRY par Christiane LECHEVINS

Secrétaire de séance : Frédérique VAUTHIER

DE_2021_056 : CHANGEMENT DE NOM DE RUE

Le Maire informe les membres présents, qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues.

Il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours (samu, pompiers, gendarmes qui ont de mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

La dénomination de la rue est présentée au Conseil Municipal comme suit :

- Rue du Launot transformée en rue des Aulnes

Le Conseil Municipal ayant en connaissance de l'avis favorable émis par les riverains concernés et, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le principal général de dénomination de la voie de la commune,

VALIDE le nom attribué à la voie communale,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Naney, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Le Maire,
Patrick VILMAR.



RF PREFECTURE DES VOSGES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/12/2021 088-200036390-20211221-DE_2021_056-DE